

II. OBJECTIF DE LA CONSULTATION

Elaborer un guide opérationnel visant à optimiser le transport des échantillons biologiques, afin d'assurer leur qualité, leur intégrité, leur traçabilité et leur conformité aux normes en vigueur, tout en assurant la sécurité du public.

III. TACHES A REALISER PAR LE CONSULTANT

1. Réaliser un diagnostic des pratiques actuelles de transport des échantillons biologiques ;
2. Identifier les risques et les contraintes affectant la qualité et les délais d'acheminement ;
3. Recenser et analyser les normes et standards nationaux et internationaux applicables ;
4. Définir des solutions logistiques optimisées (conditionnement, chaîne du froid, délais, circuits de transport) ;
5. Intégrer des mécanismes de traçabilité et de suivi des échantillons biologiques ;
6. Développer un guide national sur le transport des échantillons biologiques.

IV. LIVRABLES

Le consultant devra produire les livrables suivants :

- La note méthodologique,
- Un rapport de diagnostic comprenant une analyse détaillée des pratiques existantes avec identification des écarts et des risques.
- Un guide national du transport des échantillons biologiques comprenant :
 - La réglementation et les normes sur le transport des échantillons biologiques ;
 - Identifier les parties prenantes et leurs responsabilités dans le processus de transport des échantillons biologiques ;
 - La classification des échantillons biologiques ;
 - Définition du matériel de transport ;
 - Conditions de conservation des échantillons des échantillons biologiques ;
 - Les bonnes pratiques de l'emballage des échantillons biologiques ;
 - Les étapes du transport ;
 - Les exigences du transporteur ;
 - Réception des échantillons ;
 - Gestion des incidents et des non-conformités.
- Animation d'un atelier de validation ;
- La version finale validée du guide.

V. DUREE ET MODALITES DE LA CONSULTATION

Cette consultation est prévue entre juillet et novembre 2026 pour une durée de 22 jours avec un calendrier détaillé proposé par le consultant.

VI. QUALIFICATIONS ET EXPERTISE

Le consultant devra justifier des qualifications et compétences suivantes :

- Diplôme universitaire (Bac+5 minimum) en biologie/microbiologie, sciences biomédicales ou disciplines connexe.
- Connaissances approfondies sur :
 - Les lignes directrices sur le transport des substances infectieuses,
 - Les risques biologiques,
 - La réglementation internationale et locale sur le transport des échantillons biologiques,
 - La classification des substances infectieuses.
 - Expertises en biosécurité et gestion des risques.
- Maîtrise des principes de la chaînes de froid.
- Excellentes capacités rédactionnelles et de communication.

VII. MODE ET DATE DE PAIEMENT

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial - Maroc - subvention 2024-2026.

La rémunération s'entend :

- Brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les personnes physiques et morales-consultants étrangers et 30% pour les personnes physiques-consultants résidents au Maroc.
- Nette pour les Autoentrepreneurs et les personnes morales-consultants résidents au Maroc. Le Ministère se charge des démarches auprès de la DGI pour l'obtention de l'attestation d'exonération sur la base de la facture proforma à préparer par le consultant.

VIII. PIECES A FOURNIR

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard le **30 Juin 2026 à minuit**, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, UGFM, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou à l'adresse électronique : f.gomri@programmefondsmondial.ma, en mettant dans l'objet de l'email : TDR Guide du transport des échantillons Biologiques.

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé, mettant en exergue les expériences relatives à la thématique de la consultation ;
- Une note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation ;
- Une proposition financière.